

Message pour le Conseil général

BUDGET 2017

Présentation des budgets 2017 - Commentaires

Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement pour l'exercice 2017 se résume comme suit :

Revenus	CHF 10'358'978.15
Charges	<u>CHF 10'275'463.21</u>
Excédent de produits	CHF 83'514.94

Le budget 2017 est bénéficiaire alors que le budget 2016 était déficitaire de CHF 284'490.60. Deux éléments peuvent expliquer cette différence : le fait que le budget 2016 comprenait CHF 103'334.— pour le maintien d'une classe primaire à notre charge durant l'année scolaire 2015/2016 et les amortissements obligatoires (compte 940.330.00) qui avaient été budgétisés à CHF 585'050.— en 2016 en fonction de la fin envisagée de certains travaux. Toutefois, le montant budgété en 2016 ne sera pas nécessaire en regard de l'avancement de certains chantiers et CHF 488'000.— sont évalués pour 2017. Autre élément, l'augmentation significative des estimations fiscales. En effet, nos estimations se basent depuis plusieurs années sur les indicateurs que nous transmet le service cantonal des contributions.

Ci-après quelques commentaires concernant le budget de fonctionnement. Les charges et revenus liés sont signalés sur l'état détaillé du budget par un astérisque (*) à droite du libellé du compte.

A ce stade, la plupart des charges et des recettes liées ont été communiquées. Pour les données encore manquantes, un montant estimatif a été inscrit au budget.

Les dépenses liées relatives à l'Agglomération fribourgeoise ont été imputées dans les rubriques comptables indiquées par l'Agglo. Elles représentent un montant total de CHF 220'295.—. Comparativement, CHF 243'382.— figuraient au budget 2016, soit une diminution de CHF 23'087.—.

Le compte 020.301.00 (Salaires du personnel administratif) présente une augmentation de CHF 15'000.—. Ce montant est prévu pour récompenser, par des primes, les collaborateurs des différents services qui auront dépassés les prestations attendues dans leur poste. Par contre, aucune augmentation de salaire générale n'a été prévue pour 2017.

Au compte 020.311.01 (Achat de matériel /logiciels informatiques), il est prévu le changement du serveur de communications ainsi que le renouvellement des infrastructures téléphoniques du bâtiment administratif et de l'école.

Les frais d'entretien du matériel et des interventions informatiques (compte 020.315.02) ont été adaptés en fonction des coûts 2016 à CHF 20'000.— au lieu de CHF 14'000.— budgétisés en 2016.

Au vu de la création de l'association ARCOS (fusion du service des curatelles et du service social), notre participation du service des curatelles reste dans le compte 100.352.00. Par contre, les comptes 105 ne sont plus utilisés.

Le compte 210.351.00 (Participation aux dépenses cantonales EP) comprend les prestations versées par l'Etat au personnel enseignant des écoles primaires. Le montant 2017 (CHF 572'205.85) est en diminution par rapport à 2016 (CHF 662'653.60), car en 2016, on retrouvait le solde à financer par notre commune pour le maintien d'une classe sur l'année scolaire 2015/2016 (CHF 103'334.—). Pour cette année scolaire 2016-2017, il n'y a pas besoin de financer une classe supplémentaire.

Notre participation au CO (compte 210.352.01) pour 2017 est de CHF 794'889.—, soit en augmentation: aux comptes 2015, figuraient CHF 564'120.— et comparativement, ce sont CHF 748'966.— qui ont été prévus au budget 2016. Pour rappel, avec l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016 des effets financiers de la nouvelle loi scolaire, l'Etat et les Communes se partagent à raison de 50% chacun les frais de traitement du personnel enseignant. Sous l'ancienne Loi, l'Etat prenait 70% et les Communes 30%. L'impact financier constaté au niveau de la masse salariale représente 30,6% supplémentaire au budget de fonctionnement du CO.

Une nouvelle rubrique 218 a été créée à la demande du Service des communes pour les coûts de l'accueil extrascolaire en lieu et place de la rubrique 541.

Au compte 290.301.00, salaires du personnel de conciergerie, nous pouvons constater une diminution de CHF 4'300.— due à une répartition différente du temps de travail d'un des concierges.

Notre participation pour le conservatoire, compte 300.351.00 est en augmentation de CHF 7'153.— avec CHF 87'305.70 pour 2017.

Au compte 300.352.05 « participation Coriolis Infrastructures », un montant de CHF 60'905.— a été budgété. Ce montant dépend de la décision du Conseil général quant à l'adhésion de notre commune qui sera soumise lors de la séance du Conseil général du 14 décembre 2016.

Concernant la bibliothèque régionale d'Avry, en regard du retrait de la commune de Neyruz, il a été décidé de revoir les charges du service à la baisse et de prélever à la réserve de la BRA un montant de CHF 10'501.80, afin de maintenir la participation des communes stables pour l'année prochaine. Le fonctionnement et les coûts de la bibliothèque devront être revus pour le futur.

Dans l'attente d'un nouveau règlement sur la location des locaux communaux, les dons aux sociétés sportives (compte 340.365.00) ont été ramenés aux contributions de 2015. Comparativement, au budget 2016, le compte 340.427.00 « Participation de tiers halle gym » ne prévoit aucun montant pour l'année prochaine.

Il a été décidé de participer à raison de CHF 2.— par habitant aux coûts des Bains de la Motta (compte.340.365.02; CHF 3'750.—). En contre-partie, les habitants d'Avry bénéficient des rabais accordés aux habitants de la Ville de Fribourg et des autres communes soutenant financièrement les Bains de la Motta, à savoir à ce jour Givisiez, Granges-Paccot, Villars- sur-Glâne et Marly.

Un changement a également été prévu au centre de loisirs où il a été décidé de modifier l'offre du centre de loisirs à la fin de l'année scolaire 2017. C'est pourquoi vous constaterez que le compte « salaires animateur jeunesse » est budgété à CHF 15'000.— au lieu de CHF 30'400.— et que le compte 351.300.00 « vacances commission animation jeunesse » passe à CHF 8'000.—.

Au vu de la situation des comptes 2016 à fin octobre, les montants concernés par la rubrique 460 « service médical des écoles » ont été revus à la baisse pour CHF 12'000.— de charges et CHF 4'000.— de produits alors que le budget 2016 prévoyait CHF 22'000.— de charges pour

CHF 10'200.— de produits. Notre contribution est conditionnée par différents éléments que nous ne maîtrisons pas : des revenus déterminants des parents, du fait que toujours plus de parents bénéficient des assurances dentaires pour leurs enfants, et du nombre de soins dentaires apportés aux enfants.

Notre participation pour les crèches (compte 540.365.00) est en augmentation ces dernières années. En 2014, notre commune a versé CHF 75'597.70 de participations et en 2015, ce sont CHF 107'774.20 qui ont été payés. Selon les montants versés en 2016, un total de CHF 100'000.— est à prévoir pour 2017. Il est rappelé que le montant de nos subventions dépend du revenu déterminant des parents.

Concernant les coûts relatifs à l'aide sociale, les frais du service d'aide sociale du district (compte 580.351.07) sont annoncés à CHF 163'842.80 contre CHF 196'258.00 en 2016. Quant à notre participation au service intercommunal de l'aide sociale (compte 580.352.01), ce sont CHF 191'336.— qui sont annoncés pour 2017 contre CHF 172'354.— en 2016.

Une nouvelle charge liée a fait l'objet de l'ouverture du compte 640.351.00 « participations cantonales et fédérales » pour les chemins de fer fédéraux pour un montant de CHF 12'202.—. Il s'agit d'une participation de 13,78% des communes à la contribution cantonale au fonds fédéral d'infrastructures ferroviaire.

Un nouveau compte a également été créé, en priorité pour faire face aux frais de géomètre et de registre foncier pour des frais concernant des investissements bouclés. Il s'agit du compte 790.318.06 pour CHF 15'000.—.

Lors de l'établissement du budget 2016, nous avons compté que certains investissements seraient terminés et impliqueraient l'année suivante des amortissements obligatoires (compte 940.330.00). Or, certains investissements ont subi un décalage dans le temps et les amortissements obligatoires se voient également reportés. Pour 2017, ce sont CHF 488'000.— qui sont budgétisés. Les intérêts des dettes (compte 940.321.00) sont de CHF 215'000.—.

Nouvellement dans les budgets, vous trouverez des imputations internes d'intérêts (compte 940.490.00) et d'amortissements (compte 940.490.01) dans les rubriques relatives à la nouvelle école (comptes 290.390.00 et 290.390.01) qui représente un grand poste, ainsi que dans les rubriques 700 (compte 700.390.00) et 710 (comptes 710.390.00 et 710.390.01) pour les comptes concernant l'eau qui doivent être équilibrés.

Comme mentionné en préambule, les recettes d'impôts ont été estimées en tenant compte des indications fournies par le service cantonal des contributions. Les autres impôts et taxes ont été estimés en fonction de l'expérience de l'année en cours et des années précédentes.

Sur recommandation du service des communes, aucun montant n'est mis au budget pour les impôts des personnes physiques et morales des années précédentes, car le budget doit se baser uniquement sur les impôts de l'année budgétée sans tenir compte des corrections (+/-) provenant des années précédentes. L'actualisation de ces impôts pour les années précédentes avec correction éventuelle des transitoires ne se fait qu'au moment des comptes.

Budget d'investissement

Le budget d'investissement pour 2017 se résume comme suit :

Recettes d'investissement	CHF	876'891.80
Dépenses d'investissement	CHF	<u>3'979'746.60</u>
Excédent de dépenses	CHF	3'102'854.80

Ci-après quelques commentaires concernant le budget d'investissement.

Les crédits d'investissement de ce budget sont séparés en cinq catégories principales, à savoir :

- A. Les investissements votés lors d'une assemblée précédente, mais pas encore réalisés ou en partie réalisés (désignés par un (V) à la fin du libellé du compte)
La liste détaillée ci-après indique pour chaque crédit soit le montant budgété pour 2017, soit la raison pour laquelle il n'y a pas de montant budgété pour 2017 (investissement réalisé avant la fin de l'année en cours ou investissement reporté à une année ultérieure).
- B. Les investissements soumis au vote lors du Conseil général de décembre et faisant l'objet d'un message spécifique.
- C. Les investissements qui marquent l'intention de proposer l'objet au Conseil général dans le courant de l'année 2017 lorsque les dossiers seront prêts.
- D. Les recettes d'investissements à recevoir en 2017 (subventions, participations de tiers, etc.).
- E. Les investissements totaux du Corps de sapeurs-pompiers CSPi M.A.N.

Les montants inscrits au budget d'investissement correspondent aux dépenses et recettes d'investissement prévues en 2017 et non pas aux montants totaux des crédits votés, des crédits à voter ou des crédits d'intention.

Budget d'investissement 2017 - Liste des crédits

A. Crédits déjà votés par l'assemblée

	Crédit voté	Montant 2017
140.506.00 Part. achat véhicule, mat., équipement SP (V)	159'195	130'812
330.501.02 Aménagement Chemin Grand Clos Nord (V)	102'000	<i>reporté en 2021</i>
340.503.01 Aménagements sportifs intérieurs et extérieurs (halle de sport) (V)	2'650'000	
620.502.01 Aménagement carrefour Z.I. partie OUEST (Valtraloc secteur garages) (V)	439'000	<i>reporté en 2018</i>
620.502.02 Aménagement trottoir Z.I. vers Corjolens (V)	270'000	<i>reporté en 2018</i>
620.502.08 Aménagement des Zones 30 km/h (V)	250'000	20'000
620.502.18 Aménagement places évitement, la Praly (V)	90'000	30'000
620.503.05 Réfection du Pont de la Sonnaz (V)	82'000	
700.501.10 Pose conduite d'eau Otierdo (V)	135'000	<i>reporté en 2021</i>
710.501.04 Bac de rétention des eaux claires zone industrielle (V)	625'000	800'000
710.501.11 Assainissement collecteurs Aménag. Carrefour Z.I. partie OUEST (Valtraloc secteur garages) (V)	437'400	<i>reporté en 2018</i>
942.503.05 Nouvelle centre de chauffe bât. Adm. et scol. (V)	964'980	<i>reporté</i>
Total		980'812

Les crédits votés non mentionnés dans cette liste seront en principe bouclés avec les comptes 2016.

**B. Crédits à voter lors de la séance du Conseil général du 14 décembre 2016
(adaptations de crédits déjà votés sur la base de la situation actuelle)**

	Crédit à voter	Montant 2017
340.503.01 Assainissement de la halle de sport existante (V)	1'400'000	1'133'295
620.503.05 Réfection du Pont de la Sonnaz (V)	170'000	158'865
Total		1'292'160

C. Crédits à voter ultérieurement en 2017

	Crédit à voter	Montant 2017
330.501.04 Sentier pédestre – Rte de Seedorf	110'000	110'000
942.503.10 Achat parcelle 448 partiel et réaménagement	925'000	925'000
Total		1'035'000

D. Recettes d'investissements

	Montant total	Montant 2017
290.661.00 Subventions nouveau bâtiment scolaire	660'000	205'117
Total		205'117

Récapitulation

	Dépenses	Recettes
A. Crédits déjà votés par l'assemblée	980'812	
B. Crédit à voter lors de la séance du Conseil général du 14.12.2016	1'292'160	
C. Crédits à voter ultérieurement en 2017	1'035'000	
D. Recettes d'investissements		205'117
E. Investissements totaux CSP La Bagne	671'774	671'774
Totaux	3'979'746	876'891
Excédent de dépenses		3'102'855